

Votre enfant :

- **Entre pour la première fois à l'école maternelle.**
- **Passe au C.P.**

*Il suffit de nous envoyer le dossier d'inscription par mail (enfance@saint-amand-les-eaux.fr) dès à présent et **JUSQU'AU VENDREDI 21 AVRIL 2023.***

*Vous pouvez aussi déposer celui-ci en Mairie, au Pôle Education, (**☎ 03.27.22.48.76**), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 - cour de l'Echevinage (Grand-Place).*

Le personnel communal vous indiquera l'école correspondant à votre secteur et enregistrera l'inscription de votre enfant.

⇒ Pour les enfants du secteur, et les élèves Amandinois passant de la grande section au C.P. au sein d'un même groupe scolaire, le certificat d'inscription sera délivré immédiatement.

⇒ Pour les nouvelles dérogations internes à Saint-Amand-Les-Eaux ou les dérogations extérieures, une réponse sera apportée à la famille début mai.

Merci de bien vouloir attendre la délivrance du certificat d'inscription avant de prendre contact avec le (la) Directeur(trice).

Pièces à joindre à votre demande :

- Le formulaire d'inscription* signé des deux parents (Sauf si l'autorité parentale est exclusive).
- Le livret de famille.
- La pièce d'identités des parents (et de l'enfant si disponible).
- Le carnet de santé de l'enfant ou un certificat médical attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, quittance de loyer...)

Situation familiale particulière :

- En cas de séparation ou de divorce des parents : le jugement.
En l'absence de jugement ou si les deux parents demeurent titulaires de l'autorité parentale, le formulaire d'inscription devra revêtir la signature des deux parents.
- Pour les familles hébergées : certificat d'hébergement, un justificatif de domicile de l'hébergeant ainsi qu'un document reprenant la nouvelle adresse de la personne hébergée.

Si demande de dérogation :

Pour les enfants n'habitant pas le secteur de l'école souhaitée, merci de remplir, en plus du formulaire d'inscription*, la demande de dérogation* et de joindre en complément un maximum de pièces justifiant la demande.

Pour les non Amandinois, une autorisation de la commune de résidence devra être fournie.

**Pour tous renseignements, veuillez contacter le Pôle Education
au 03.27.22.48.76 / enfance@saint-amand-les-eaux.fr**